

en Ontario. Il s'est agi d'un programme permanent impulsé par la volonté de l'Aviation chilienne d'élargir ses opérations de recherche et de sauvetage en les faisant passer à des opérations strictement d'extraction à une approche davantage civile comme celle de l'Aviation canadienne (c.-à-d. avec un accent sur le sauvetage des civils plutôt que des personnes participant à des combats ou à d'autres opérations militaires). Des Chiliens ont également été observateurs à des centres régionaux de coordination du sauvetage canadiens, ce qui les a aidés à établir des opérations similaires dans leurs propres centres de coordination du sauvetage au Chili. De plus, le Canada a invité du personnel militaire sud-américain à observer des exercices de recherche et de sauvetage organisés par le Canada, qui a été invité à participer à des exercices similaires en Amérique du Sud.

L'Aviation canadienne assiste tous les ans à la conférence sur la recherche et le sauvetage du System of Cooperation Amongst the Air Forces of the Americas (SICOFAA) (Système de coopération entre les Forces aériennes américaines). Ce forum sert à l'échange d'idées touchant la recherche et le sauvetage, et l'assistance aux autorités civiles pendant les catastrophes naturelles. Dans le cadre de cette organisation, l'Aviation canadienne a contribué à la préparation d'un formulaire qui permet aux pays des Amériques de demander une assistance à des pays voisins ou d'autres pays membres du SICOFAA en cas de catastrophe naturelle.

Promettent de s'efforcer de garantir que le règlement pacifique de conflits et de différends en attente de règlement soit obtenu au moyen de mécanismes en place pour le règlement pacifique des différends au sein du système interaméricain et conformément au droit et aux traités internationaux en vigueur, et expriment l'opinion selon laquelle ces mécanismes et instruments devraient être renforcés.

Le Canada a soutenu activement la mise en place d'un Fonds pour la paix afin de procurer aux États membres de l'OEA aux prises avec des différends territoriaux des ressources financières pour contribuer à la négociation de solutions. Les lignes directrices régissant le fonctionnement du Fonds, qui a été officiellement adopté par les États membres à l'Assemblée générale de l'OEA tenue à Windsor, au Canada, en juin 2000, font actuellement l'objet d'une élaboration et on prévoit qu'elles seront achevées en 2001. Le Canada est en train d'évaluer sa capacité de contribuer au Fonds.

En décembre 1999, le Conseil permanent de l'OEA, réagissant à un différend à propos d'une frontière maritime entre le Nicaragua et le Honduras, a adopté une résolution intitulée Soutien aux gouvernements du Honduras et du Nicaragua. Conformément à cette résolution, le Secrétaire général de l'OEA, César Gaviria, a nommé un représentant spécial chargé de se rendre dans les deux pays dans l'espoir d'apaiser les tensions. Le Canada a fait une contribution de 20 000 \$ aux fins de la prise en charge des coûts liés à la mission du représentant spécial, qui a abouti à une série d'accords entre les deux pays. Dans un protocole d'entente signé en mars 2000, le Honduras et le Nicaragua ont convenu de normaliser leurs relations et d'engager conjointement des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité visant à prévenir le déclenchement de la violence pendant que le différend attend son règlement par la Cour internationale de justice.